

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 25 Novembre 2021

Excusé : Corinne PARATTE

Président : Philippe TRUCHOT

Secrétaire : Sidonie NOEL

La séance débute à 20h00

Compte Rendu du 28 octobre 2021 approuvé.

1. Délibération Limitox :

L'agence de l'eau offre la possibilité de renouveler l'opération Limitox de janvier 2022 à décembre 2024. Lecture est faite de l'opération collective visant à la réduction de la pollution toxique dispersée sur le territoire des EPCI-FP du syndicat mixte du Dessoubre et de la communauté de Communes du Val de Morteau.

Pour le planning de cette opération, les entreprises du territoire sont décomposées en 3 niveaux de priorité :

La priorité 1 concerne les secteurs mécaniques et le traitement de surface.

La priorité 2 concerne l'industrie du bois

La priorité 3 concerne l'agroalimentaire.

La Délibération est approuvée à l'unanimité afin que les entreprises de priorité 1 puissent rentrer dans ce programme selon certaines modalités.

2. Délibération tarifs eau et assainissement :

EAU :

L'analyse de la réalisation de l'EAU (fonctionnement) est présentée au conseil. La projection de fin d'année montre que le budget Eau sera juste équilibré et ce malgré une année plus favorable en achat d'eau (moins d'eau achetée qu'en 2020) et en pluviométrie pour la source. Compte-tenu de l'évolution de la population à venir, des années sèches qui se succèdent, du programme de changement de compteur (entre 20 et 30/AN) il est proposé d'augmenter le tarif de l'eau de 0.25 €/m3 et de 10 euros pour l'abonnement.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT :

De même, présentation est faite de la réalisation de l'ASSAINISSEMENT.

Il est proposé une augmentation 0.10 €/m3 et de 5 euros pour l'abonnement.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2022	EAU	ASSAINISSEMENT
Prix au M3	2.23 €	1.27 €
Abonnement	60 €	50€

3. Délibération convention assainissement Salaisons BOUHERET :

Une réunion a eu lieu le 8 novembre en Mairie avec Mr SIMON de la société BOUHERET (anciennement MYOTTE), Mr Beauvillain (Direction du développement et de l'équilibre des Territoires), Mme PINARD (science environnement en charge du Schéma directeur assainissement), Gérard Mainier et quelques membres du conseil afin de discuter de la convention assainissement des Salaisons BOUHERET.

Après échanges entre les participants, la convention déjà existante a été reconduite dans les mêmes conditions de participation, à savoir 70 équivalents habitants.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Délibération report 1/4 budget général :

Les dépenses réelles d'investissements prévues au BP général 2021, hors crédits de report et crédits afférents au remboursement de la dette, se sont élevées à 141 100 €. La limite maximale de crédits d'investissements utilisables avant le vote du budget général 2022 est donc de 35 275 €.

Le conseil autorise Le 1^{er} adjoint :

- A engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2022, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2021
 - A inscrire les crédits correspondants au budget général 2022 lors de son adoption.
- Délibération votée à l'unanimité

5. Délibération report 1/4 budget assainissement :

Les dépenses réelles d'investissements prévues au BP assainissement 2021, hors crédits de report et crédits afférents au remboursement de la dette, se sont élevées à 60 000 €. La limite maximale de crédits d'investissements utilisables avant le vote du budget d'assainissement 2022 est donc de 15 000 €.

Le conseil autorise Le 1^{er} adjoint :

- A engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2022, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2021
 - A inscrire les crédits correspondants au budget assainissement 2022 lors de son adoption.
- Délibération votée à l'unanimité

6. Délibération report 1/4 budget eau :

Les dépenses réelles d'investissements prévues au BP EAU 2021, hors crédits de report et crédits afférents au remboursement de la dette, se sont élevées à 35 000 €. La limite maximale de crédits d'investissements utilisables avant le vote du budget EAU 2022 est donc de 8 750 €.

Le conseil autorise Le 1^{er} adjoint :

- A engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2022, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2021
 - A inscrire les crédits correspondants au budget assainissement 2022 lors de son adoption.
- Délibération votée à l'unanimité

7. Transfert des compétences eau et assainissement :

Monsieur le Sénateur Longeot nous a informés d'une proposition de loi déposée par une soixantaine de sénateurs dès le 20 octobre 2020, visant à supprimer le transfert en 2026 de la compétence eau et assainissement dans les COMCOM qui n'exercent pas ces compétences et à redonner le pouvoir de décision aux élus locaux. Il s'agit de la proposition de loi n°75 du sénat (25/10/2020).

Décision est prise d'attendre la position de notre COMCOM sur ce sujet.

8. Plan d'action EAU :

En attendant le résultat du cabinet BEREST, en charge de l'étude du SDAEP, un plan d'action doit être déposé à l'agence de l'eau avant la fin d'année.

Il doit résumer :

1. La synthèse des connaissances
2. La mise en place d'actions de connaissance et de suivi
3. Le diagnostic de nos connaissances
4. La mise en place des actions de réduction des pertes en eau

A rajouter depuis le dernier point sur le plan d'action EAU, le renouvellement de 19 compteurs pour un montant de 2716 € (+1 compteur changé en février), la campagne de fuites réalisée en février 2021. Il est prévu d'ici fin décembre 2021 la mise en place d'une tête de comptage sur le compteur principal afin de faire de la télégestion et de suivre la consommation d'eau heure par heure.

9. Débat d'orientation budgétaire :

Afin de préparer la budget 2022, un premier point sur les investissements 2022 est réalisé.

Il en ressort :

- Changement lampadaire Rue Creux de la Foule, des Belles Seignes, de la Bruyère, chemin du Moulin.
- Formation habitants pompier
- Changement portes salle de motricité (coupe-feu) et du logement au-dessus de l'école
- Changement du sol de salle de classe
- Changement de la porte cuisine de la salle des fêtes
- Installation écran salle de réunion
- travaux de l'Etang (poursuite)
- poursuite des Schémas directeurs EAU et Assainissement et les investissements proposés
- Micro Crèche
- Vidange déshydratation (A voir)
- Pompe de surverse
- Portion de route ferme des Coires (2500 euros)
- Programme voirie à initier (BE) : aménagement de la rue de l'étang après lotissement drosera, village, etc ...

Un second DOB sera réalisé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

10. Points Schémas directeurs eau et assainissement :

SDA :

Point de situation de la phase I :

Les bilans 24h (2.1a) des 5 points de mesures ont été réalisés

Les contrôles de branchements presque terminés (2.4a) (relance des premiers absents mercredi 24 novembre).

En attente de la nappe haute pour réaliser :

- Un suivi des débits sur 15jours (2.2a et 2.3a)
- La nocturne (2.5)

SDAEP :

L'ensemble des éléments disponibles ont été envoyés au cabinet BEREST. La première séance du comité de pilotage aura lieu le jeudi 13 janvier 2022 à 16h00.

11. Point micro crèche :

L'appel d'offre sera relancé début janvier 2022

12. Point fête de Noël :

La fête de Noël prévue le 11 décembre sera annulée.

Les 25 aînés auront un colis et les 6 nouveaux nés de l'année un cadeau de naissance.

13. Syndicat scolaire / Périscolaire / Cantine :

De nombreux problèmes de comportant des élèves à la cantine ainsi qu'au périscolaire ont été constatés. Le syndicat scolaire est en pleine réflexion afin de prévenir les parents de ces comportements et d'inciter les enfants à s'améliorer.

14. Voie verte :

Aucune réunion n'a encore eu lieu. Nous sommes dans l'attente d'être recontacté.

15. Soutien aux actions de préservation et de réhabilitation menées sur le complexe tourbeux des Belles-Seignes dans le cadre d'un futur LIFE Climat :

Un important programme de restauration des tourbières du Jura a été réalisé entre 2014 et 2021. Une attention de second programme Life pourrait démarrer avec l'intégration du complexe tourbeux des Belles-Seignes.

Après discussion, le conseil apporte son soutien à cette démarche en vue de la réalisation des études et de la restauration écologique et hydrologique de la tourbière du complexe tourbeux des Belles Seignes. Ce soutien consiste en la mise à disposition du syndicat mixte du Dessoubre des parcelles de la commune concernées pour réaliser études et travaux.

16. Questions diverses :

- La Communauté de Commune organise une réunion les 30 novembre et 1^{er} décembre portant sur le réemploi des objets et des matériaux.
- Un jeu sera mis en place courant décembre afin de relancer les artisans du village.
- La redevance pour les 12 km du ski nordique pour les secteurs de La Bosse et du Mémont sera de 5€ à partir 16 ans et de 3€ pour les enfants de moins de 16 ans.
- L'étude des candidatures pour le recrutement de l'Agent Technique Polyvalent commencera le 30 novembre.
- Une subvention de 34 567 € du Macif du Jura nous a été accordée pour les travaux de l'étang. Nous sommes dans l'attente de réponses pour les autres subventions.
- Suite à la réclamation émise auprès du centre des impôts, La taxe foncière afférente au terrain pour l'entreprise DUBAT a été réévaluée à la baisse.
- Une fuite d'eau à la STEP a été détectée.
- Les lampadaires de la ZAC ne fonctionnent pas.
- Voir s'il y a des travaux à faire dans l'appartement de l'école avant le départ du locataire.
- Voir si besoin de déplacer et refaire le murger Rue de la Lisière
- Evaluation pour raccordement d'une maison du village à la chaufferie bois

Fin de séance 22h40

